



FICHE D'INSCRIPTION 2025/2026

Accueil de Loisirs Intercommunal du Pays de Quintin

Renseignements enfants

NOM et Prénom de l'enfant :

Date de Naissance :

Classe :

NOM et Prénom de l'enfant :

Date de Naissance :

Classe :

NOM et Prénom de l'enfant :

Date de Naissance :

Classe :

NOM et Prénom de l'enfant :

Date de Naissance :

Classe :

Renseignements Famille

Père : NOM et Prénom : Date de naissance :

Adresse : Commune :

Tél : Email :

Mère : NOM et Prénom : Date de naissance :

Adresse : Commune :

Tél : Email :

OBLIGATOIRE

MSA : Quotient Familial :

Ou CAF : Quotient Familial :

Je certifie exacts les renseignements portés sur la fiche de renseignements.

Je décharge les responsables de la M.J.C. de toutes responsabilités en cas d'accident qui pourrait survenir en dehors des horaires prévus pour l'activité

Les TARIFS de l'accueil de loisirs 3-11 ans

Tarifs	Tranche de Quotient familial	Journée (repas compris)
Tarif 1	QF ≤ 599	9,50 €
Tarif 2	600 < QF ≤ 1000	11,50 €
Tarif 3	1001 ≤ QF ≤ 1260	14,00 €
Tarif 4	1261 ≤ QF ≤ 1500	15,00 €
Tarif 5	QF > 1500	16,00 €

à partir du 1^{er} Septembre 2025

Tarifs	Tranche de Quotient familial	Journée (repas compris)
Tarif 1	QF ≤ 599	9,50 €
Tarif 2	600 < QF ≤ 1000	11,50 €
Tarif 3	1001 ≤ QF ≤ 1260	14,00 €
Tarif 4	1261 ≤ QF ≤ 1500	16,00 €
Tarif 5	QF > 1500	18,00 €

Dans ces tableaux, reportez-vous à la tranche qui correspond à votre quotient familial

Les TARIFS de l'accueil de loisirs 11-17 ans

Tarifs	Tranche de Quotient familial	Participation Mensuelle
Tarif 1	QF ≤ 599	1€
Tarif 2	600 < QF ≤ 1000	2€
Tarif 3	1001 ≤ QF ≤ 1260	3€
Tarif 4	QF > 1260	4€

Le tarif des activités dépendra de leur nature et ira ainsi de 0 € à 15 €

Les TARIFS des séjours

Tarifs	Tranche de Quotient familial	Par jour
Tarif 1	QF ≤ 559	21 €
Tarif 2	559 < QF ≤ 1000	23 €
Tarif 3	1001 ≤ QF ≤ 1260	24 €
Tarif 4	1260 ≤ QF ≤ 1500	25 €
Tarif 5	QF > 1500	26€

Pour que le tarif qui vous concerne soit appliqué au 1^{er} janvier 2024, vous devez fournir :

- ☐ Votre numéro d'allocataire CAF
- ☐ ou l'attestation de Quotient Familial (délivré par la CAF),
- ☐ ou l'attestation de Quotient Familial (délivré par la MSA)
- ☐ l'avis d'imposition de l'année 2024 sur les revenus 2023 (Uniquement pour les personnes qui ne sont pas ressortissants du régime CAF ou MSA)

Attention : si vous ne fournissez pas la pièce justificative demandée, le tarif maximum vous sera facturé.

Date et signature



AUTORISATION PARENTALE

2025/2026

Accueil de Loisirs Intercommunal du Pays de Quintin

Je soussigné(e), Madame, Monsieur :
Lien avec l'enfant :
De l'enfant :
Téléphone : Commune :

Après avoir consulté l'information diffusée aux familles concernant l'organisation de l'accueil, j'inscris mon enfant à l'Accueil de Loisirs Intercommunal de Pays de Quintin organisé par la MJC (3-17 ans) pour l'année 2025/2026.

J'atteste et m'engage à :

- respecter le protocole sanitaire mis en place par la MJC
- ne pas amener mon enfant à l'accueil de loisirs s'il est fiévreux ou s'il a les signes d'une maladie contagieuse.
- transmettre à la MJC tout changement me concernant (adresse, téléphone ...) ou concernant mon enfant (modification de la fiche sanitaire) pour l'année 2024/2025
- prendre connaissance avec mon enfant du règlement intérieur des ALSH et de la MJC du Pays de Quintin
- accepter les modalités d'inscription (délai de prévenance pour les jours de présence de l'enfant, paiement, ...)

Autorise mon enfant pendant cette période :

- à participer aux activités de l'ALSH
- à circuler dans les véhicules mis à disposition par l'association et d'éventuels transports collectifs
- à quitter seul(e) le centre Oui ☐ Non ☐ Si oui, quelle heure ?

Autorise la directrice de l'ALSH :

Oui Non

- à faire soigner mon enfant surnommé et à prendre toutes mesures, y compris l'hospitalisation, nécessitées par son état de santé, selon les prescriptions du corps médical consulté. ☐ ☐
- à diffuser l'image de mon enfant (photos, vidéos) pour la communication de la MJC (site, réseaux sociaux de la MJC, affiches, prospectus, flyers, presse ...) ☐ ☐

Vacados (11-17 ans)

Oui

Non

- Autorise la Directrice de l'ALSH à diffuser ponctuellement
L'image de mon enfant sur les réseaux sociaux
(Facebook, Instagram, Snapchat)

☐☐

- Autorise mon enfant à rentrer seul après l'activité

☐☐

Fait à

Le

Signature



FICHE SANITAIRE 2025/2026

Accueil de Loisirs Intercommunal du Pays de Quintin

L'ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

GARÇON ☐

FILLE ☐

DATE DE NAISSANCE : _____

CONTACT : _____ COMMUNE : _____

1 - VACCINATIONS

L'enfant doit être vacciné (sauf contre-indication médicale reconnue) pour pouvoir être admis en collectivité d'enfants (ALSH et/ou camps). L'admission d'un mineur selon l'une des modalités prévues à l'article R. 227-1 est subordonnée à la présentation d'un document attestant de sa situation au regard des obligations vaccinales conformément aux dispositions de l'article R. 3111-8 du code de la santé publique.

Les parents peuvent présenter un certificat attestant du respect de l'obligation prévue à l'article L. 3111-2, à savoir que l'enfant est à jour de ses vaccinations. Ils peuvent également présenter le carnet de santé comme justificatif de la réalisation des vaccinations obligatoires.

Enfant né avant 2018 : Les vaccinations obligatoires sont les suivantes : la primo vaccination diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP).

Enfant né à partir de 2018 : Les 11 vaccinations obligatoires sont les suivantes, pour les bébés et les enfants : Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP), Coqueluche, Infections invasives à Haemophilus influenzae de type B, Hépatite B, Infections invasives à pneumocoque, Méningocoque de sérogroupe C, Rougeole, oreillons et rubéole.

Je fournis : ☐ Un certificat médical de mon médecin attestant du respect de l'obligation vaccinale

Ou ☐ Une copie du carnet de santé de mon enfant

2 - RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

➤ L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant sa présence au centre de loisirs ou le séjour ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**Boîtes de médicaments dans l'emballage d'origine marquées au nom de l'enfant**). **Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance.**

➤ L'enfant est-il en **situation de handicap** ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez :

Si oui, a-t'il une notification MDPH ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, est-il bénéficiaire de l'AEEH (Allocation Education Enfant Handicapé) ? Oui ☐ Non ☐

Merci de nous fournir un justificatif du bénéfice AEEH pour chaque enfant concerné. Il peut s'agir de la notification d'ouverture de droit de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ou bien de la notification de droits et de paiement de la CAF ou MSA. Ce document nous sera demandé en cas de contrôle.

➤ **ALLERGIES : ASTHME** oui ☐ non ☐

MEDICAMENTEUSES oui ☐ non ☐

ALIMENTAIRES oui ☐ non ☐

AUTRES

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR.

P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours oui ☐ non ☐ (joindre le protocole et toutes informations utiles)

.....

.....

.....

.....

➤ A titre indicatif l'enfant a-t-il déjà eu les **maladies** suivantes ?

RUBÉOLE OUI ☐ NON ☐	VARICELLE OUI ☐ NON ☐	ANGINE OUI ☐ NON ☐	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ OUI ☐ NON ☐	SCARLATINE OUI ☐ NON ☐
COQUELUCHE OUI ☐ NON ☐	OTITE OUI ☐ NON ☐	ROUGEOLE OUI ☐ NON ☐	OREILLONS OUI ☐ NON ☐	

➤ L'enfant a-t-il eu des **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les **précautions à prendre**.

.....

.....

.....

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à renseigner obligatoirement.)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui ☐ non ☐

DES LUNETTES : oui ☐ non ☐ au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui ☐ non ☐

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui ☐ non ☐

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire)

.....

.....

4 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

Non Prénom :

Adresse

Tél fixe et portable, domicile : bureau :

Nom et téléphone du médecin traitant (FACULTATIF)

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date :

Signature :

*Merci de joindre à ce formulaire sous enveloppe cachetée toute information d'ordre médical importante (dont contre-indications, pathologies spécifiques etc) pour la prise en charge médicale de votre enfant. Couverte par le secret médical, celle-ci sera transmise exclusivement aux services d'urgences ou aux professionnels de santé.
Vous devrez compléter/actualiser ces informations en cas de changement et nous les transmettre à nouveau sous enveloppe cachetée.
Ces documents vous seront rendus en fin d'année ou en cours d'année si vous quittez la structure.*

NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

INSCRIPTION

MERCREDIS

Se fait en remplissant la fiche d'inscription auprès de la MJC ou des directeurs/trices des centres. Elle peut également se faire par mail. Il est recommandé d'éviter les inscriptions par téléphone car elles sont sources d'erreurs. La facturation des mercredis se fera à la fin de chaque période. Les inscriptions du mercredi seront closes le mercredi soir de la semaine précédente.



Direction Maternelle Quintin : 02.96.79.92.27 ou 07.78.28.15.71

Direction Primaire Quintin : 06.95.78.37.77



NOUVEAU IMPORTANT

Toute inscription qui ne sera pas annulée avant le mercredi précédent ou qui ne sera pas justifiée par un certificat médical sera facturée intégralement.

PETITES VACANCES

L'inscription et le règlement se font directement à la MJC. Aucune inscription ne se fera sans règlement. Les inscriptions sont ouvertes 4 semaines avant le début des vacances et sont closes le vendredi une semaine avant le début des vacances.



Direction Maternelle Quintin : 02.96.79.92.27 ou 07.78.28.15.71

Direction Primaire Quintin : 06.95.78.37.77



NOUVEAU IMPORTANT

Toute inscription qui ne sera pas annulée avant le vendredi, une semaine avant les vacances ou qui ne sera pas justifiée par un certificat médical sera facturée intégralement.

ETE

Se fait à la MJC jusqu'au vendredi soir une semaine avant les vacances. Puis auprès des directeurs exclusivement.



Directrice Le Foeil : 07.78.28.15.71

Directrice Quintin : 06.95.78.37.77

Direction Plaine-Haute : 07.78.28.15.63



Toute absence devra être justifiée par un certificat médical.

Pour les enfants possédant un PAI alimentaire, les repas sont à commander auprès de notre fournisseur 3 semaines avant l'accueil de l'enfant.

Passé ce délai, nous pourrions vous demander de fournir le repas de votre enfant.

NOUVEAU IMPORTANT

Toute inscription qui ne sera pas annulée avant le vendredi, une semaine avant les vacances ou qui ne sera pas justifiée par un certificat médical sera facturée intégralement.



Nous vous demandons de respecter les délais d'inscription pour accueillir dans de bonnes conditions vos enfants et faciliter le travail de l'administratif.

Une inscription demandée dans les délais peut cependant être refusée si la capacité d'accueil maximale est atteinte.

Il est fortement recommandé d'anticiper les inscriptions.

FACTURATION

Les règlements s'effectuent à la MJC.

En cas d'absence de l'enfant, les avoirs se feront sur présentation d'un certificat médical.

Toutes les absences doivent être signalées afin de permettre le bon fonctionnement des services et l'accueil des enfants.



Les journées d'absences non justifiées par un certificat médical ou non annulées dans les délais seront facturées intégralement.

SANTE DE L'ENFANT

En cas de fièvre ou de maladie contagieuse connue, votre enfant ne pourra être accueilli.

Nous ne sommes pas habilités à donner des médicaments.

Seul un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) nous permettra de prendre et de donner une prescription médicale.



La fiche sanitaire est LE document le plus important pour la sécurité de votre enfant, c'est le document transmis aux secours en cas d'accident.
Si ce document n'est pas dûment rempli, nous ne pouvons pas accueillir votre enfant.

LES HORAIRES

L'accueil des enfants se fait de **7h30 à 9h30**, passée cette heure, nous nous autorisons à quitter le centre de loisirs. Départ des enfants de **17h30 à 18h30**.

Lors des sorties organisées, si nous devons partir plus tôt ou rentrer plus tard, nous vous tiendrons informés des horaires. Un tableau informatif est posé à l'entrée des centres.



Nous demandons à chacun de respecter les horaires d'accueil et de départ des enfants.

AFFAIRES PERSONNELLES

Pour les 3/5 ans, apporter une couverture pour le temps calme, ainsi que le doudou, la tétine et/ou la couche si besoin.

L'accueil de loisirs est un lieu de découvertes, d'expérimentations, de créations ..., il est donc conseillé d'habiller vos enfants dans une tenue adéquate et de proscrire les vêtements neufs ainsi que les objets de valeur (bijoux, téléphone, jouets ...). La MJC déclinera toute responsabilité en cas de vêtement déchiré, abîmé ou tâché durant les activités proposées dans le cadre du centre de loisirs ainsi qu'en cas de perte ou de vol.

REGLES DE VIE

L'accueil de loisirs est un lieu de socialisation et d'apprentissage du vivre ensemble. Les règles de vie sont discutées et expliquées avec les enfants.

A l'accueil de loisirs, chacun s'engage à respecter les lieux, le matériel mis à disposition ainsi que les autres personnes présentes sans aucune distinction.

Toute attitude incorrecte ou manquements aux règles de vie en collectivité seront communiqués aux parents ou responsables légaux.



Vous devez communiquer et signer une autorisation auprès de l'animateur d'accueil dans le cas où ce n'est pas vous qui venez chercher votre enfant.

Pour les mineurs, il nous faudra une autorisation écrite de votre part

Autorisant un mineur à venir chercher votre enfant.

Aucun enfant ne peut quitter seul le centre, sans une autorisation écrite des parents.

Groupe Pré-Ados

Pour les enfants de CM2 et 6^{ème}, une passerelle est proposée afin de répondre à leurs attentes et à celles des familles.

Ce groupe sera accueilli sur son centre, les enfants accompagnés de leurs animateurs construiront leur semaine et décideront de leurs projets, sorties ... qu'ils pourront mener avec le groupe des plus jeunes de leur centre de loisirs ou avec leurs camarades des centres du Foeil et de Plaine-Haute ou encore avec les ados de la MJC.



Une journée au centre de loisirs

Dans une journée au centre de loisirs, il y a :

Des activités

Libres ou encadrées, avec ou sans animateur (les enfants savent transmettre à leurs camarades et même aux animateurs), artistiques, sportives, manuelles, ludiques ... on sort, on explore, on teste, on invente, on s'interroge, on imagine ... l'important est de partager, échanger, expérimenter, tester, s'amuser et vivre ensemble.

Les animateurs proposent des activités chaque jour en référence aux différents thèmes. Les enfants ont la possibilité de choisir une de ces activités ou d'en proposer d'autres ou se lancer dans un projet. L'objectif est de donner la parole aux enfants, que chacun trouve sa place, se sente bien et soit libre de s'exprimer. Les équipes sont à l'écoute et s'adaptent aux demandes. C'est pourquoi on ne peut pas faire de programme sur deux mois et que nous ne pouvons pas programmer toutes les sorties.

Des repas

Enfants et animateurs partagent leurs repas.

C'est un moment convivial de partage, d'entraide et de vivre ensemble. Les enfants se servent seul, même les plus petits, nous les invitons à goûter à tout et à se servir seul, nous les accompagnons dans les différentes étapes (surtout chez les petits) pour se servir de leurs couverts, partager les plats, s'entraider, communiquer ...

Un temps calme en début d'après-midi

Le temps calme ou la sieste sont des temps qui jouent un rôle majeur dans le développement de l'enfant. Il/Elle aide l'enfant à avoir un rythme biologique régulier, à bien assimiler les connaissances acquises pendant les phases d'éveil et elle favorise la croissance.

L'objectif de ce temps n'est pas que l'enfant dorme, mais bel et bien qu'il se repose ce qui favorise sont attention de l'après-midi, mais aussi son comportement, un enfant reposé pleure moins, est de meilleure humeur, tombe moins, se blesse moins (c'est vrai aussi chez les grands ! c'est pourquoi ces temps sont également instaurés)

Le temps calme peu se faire sous plusieurs formes, allongé en salle de sieste ou en salle Snozelen (à la garenne des mômes), nous lisons une histoire ou passons une petite musique relaxante aux enfants pendant une dizaine de minutes. Ensuite, les enfants sont invités à se reposer une petite demi-heure sans faire de bruits et en « limitant le gigotage » afin de favoriser le repos du corps et l'endormissement de ceux qui en ont besoin. Un temps de lecture ou de jeux très calmes peut-être proposé chez les plus grands.

Le temps calme terminé, les enfants qui dorment restent au lit et se réveillent quand ils veulent, un animateur reste en salle de sieste pour aider les enfants à s'habiller et rassembler leurs affaires.

Après cette période de calme, tout le monde est prêt à reprendre du service.

L'accueil du matin et du soir

L'accueil est un moment très important pour les enfants, les parents et les animateurs. C'est le premier et le dernier contact de la journée. Il est important de pouvoir échanger avec les enfants et les familles à ces moments clé et ainsi récolter des renseignements précieux (fatigue, blessures, problèmes divers, ou tout va bien !!) qui nous permettent de nous adapter aux enfants. Ces moments sont aussi l'occasion pour les équipes de communiquer avec les familles sur les journées au centre de loisirs.

Afin de faciliter les échanges et pour répondre aux retours des familles, nous souhaitons mettre en place dès cet été un fonctionnement commun entre tous les centres (maternel, primaire, ados) de la MJC.

Dans chaque structure, un panneau ou tableau sera installé. Il nous permettra d'afficher régulièrement des informations pour les jours à venir, les sorties, les photos, les activités...

Un journal interactif vous permettra de suivre les aventures de vos enfants en petits textes et en photos. N'hésitez pas à nous faire des retours, tout peut évoluer !!

FICHE PLANNING
ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE VACANCES D'ETE
Du 7 juillet au 22 août 2025

Parents

Nom et prénom.....

Téléphone.....

Commune

Vos enfants

Prénom..... NOM Classe.....

Prénom..... NOM Classe.....

Prénom..... NOM Classe.....

Prénom..... NOM Classe.....

Lieu du centre de loisirs
de vos enfants :

QUINTIN ☐

Pour les familles résidant à :

**QUINTIN, LANFAINS, SAINT BRANDAN,
LA HARMOYE**

LE FOEIL ☐

Pour les familles résidant à :

LE LESLAY, ST GILDAS et ST DONAN

PLAINE-HAUTE ☐

Pour les familles résidant à :

PLAINE-HAUTE

Cocher les jours d'inscription :

Inscription par semaine à la journée exclusivement et sur 2 jours minimum

Semaines	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Du 7 au 11 juillet	7	8	9	10	11
Du 15 au 18 juillet	FERIE	15	16	17	18
Du 21 au 25 juillet	21	22	23	24	25
Du 28 juillet au 1 août	28	29	30	31	1 août
Du 4 au 8 août	4	5	6	7	8
Du 11 au 14 août	11	12	13	14	FERIE
Du 18 au 22 août	18	19	20	21	22

RAPPEL - Horaires du centre de loisirs - Ouverture à 7h30 - Fermeture à 18h30

Accueil des enfants jusqu'à 9h30 et départ à partir de 17h30.

PAIEMENT A L'INSCRIPTION

Carte : ☐ Chèque : ☐ (Possibilité 2 chèques OUI ☐ NON ☐)

Espèces : ☐ ANCV : ☐ CESU : ☐

Bons M.S.A ☐ (Bons vacances MSA à déduire lors du paiement OUI ☐ NON ☐)

J'AUTORISE les services administratifs de la MJC à consulter le service CDAP de la CAF pour relever le quotient familial à partir du numéro d'allocataire CAF transmis OUI ☐ NON ☐

Date et signature